

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 MARS 2010

L'an deux mil dix, le mardi neuf mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Armel GOURVIL, Maire.

Etaient présents : Jacques BEYOU, Jacques BRENEOL, Chantal CHICAULT, Frédéric FASQUELLE, Anne-Marie FLOCH, Patrice FLOCH, Gérard FLOURY, Armel GOURVIL, Yannick GUIZIOU (a quitté la séance à 20h30), Jean-Claude KERJEAN, Claudie KERROS, Sylvaine LAOT, Hélène LE HER, Georges LEON, Jean-Jacques LOUARN, Caroline MORVAN, Christelle ROUSIERE, Jean-Yves TREBAOL.

Absent et représenté : Pascal COGUIEC a donné pouvoir à Armel GOURVIL.

Absents non représentés : Pascale ALBERT, Jean-Philippe GOURVES, Catherine LE BORGNE, Yves MORVAN.

Monsieur Gérard FLOURY a été désigné secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion :

Alain JEZEQUEL, Directeur Général des Services,

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 05. Il soumet le procès-verbal de la séance du 2 février à l'approbation du Conseil Municipal. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour proprement dit est alors abordé.

**1 - Réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique : approbation de l'avant-projet et demandes de subventions.**

Rapporteurs : Georges LEON et Chantal CHICAULT

Monsieur le Maire indique d'emblée que ce projet n'est pas un caprice de la municipalité, n'en déplaît à la ou les personnes qui ont expédié un courrier anonyme en mairie, contestant le bien fondé de ce projet. Il précise au contraire que cet équipement repose sur un socle constitué de considérations écologiques et économiques et qu'il s'avère intéressant, en période de crise, de donner du travail aux entreprises.

Cette mise au point étant faite, il cède la parole à Georges LEON, adjoint aux Finances, pour la présentation du projet de délibération.

La commune envisage la réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique, dès la fin de la présente saison sportive.

Après consultation du club local de la Vie au Grand Air de Bohars, celui-ci, à une large majorité (14 voix), a opté pour le site du terrain du Veuleury.

Un marché de maîtrise d'œuvre a, par ailleurs, été confié au cabinet QUEAU - L'HENAFF, de Saint-Renan, pour l'établissement des études d'avant-projet ainsi que le suivi des travaux.

Un avant-projet a été établi par le maître d'œuvre en concertation avec la V.G.A.B. (réunion du 29 janvier et 26 février 2010).

Celui-ci comprend les aménagements suivants :

- Terrassements généraux pour la réalisation de la plateforme du terrain et de la voirie : 143.000 € H.T.
- Assainissement et drainage du terrain : 58.000 € H.T.
- Terrain sportif (gazon synthétique et couche drainante) : 317.000 € H.T.
- Essais sportifs (laboratoire) : 12.500 € H.T.
- Equipements sportifs, main courante, clôtures : 79.000 € H.T.
- Voirie : 45.000 € H.T.
- Eclairage 250 lux E4, réseaux souples du terrain : 91.000 € H.T.

Soit un coût total estimatif de 745.500 € H.T. (891.618,00 € T.T.C.)

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

<b>DEPENSES H.T.</b>		<b>RECETTES</b>	
Travaux :	745.500	Etat (Ministère Intérieur) :	20.000
Maîtrise d'œuvre (3%) :	22.365	F.F.F. :	100.000
Relevé topographique :	750	C.N.D.S. :	126.512
Etude de sol :	2.500	Conseil Général :	60.000
		Conseil Régional :	100.000
		Emprunt :	364.603
<b>TOTAL</b>	<b>771.115</b>	<b>TOTAL</b>	<b>771.115</b>

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer pour :

- approuver l'avant-projet de terrain de football en gazon synthétique établi par le cabinet QUEAU - L'HENAFF pour un montant de 745.500 € H.T. (891.618 € T.T.C.).
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter les demandes de subventions nécessaires au financement de cette opération s'élevant à 771.115 € H.T. (922.253,54 € T.T.C.)

Chantal CHICAULT procède ensuite à une présentation détaillée de ce projet, notamment sur ces aspects techniques.

Elle explique tout d'abord les raisons qui ont incité la municipalité, en accord avec le club local de la V.G.A.B., à choisir le site du Stade Mathieu PELLEN, au Veuleury, et non celui du Kreisker, comme envisagé initialement : difficultés d'organisation des rencontres le week-end ; optimisation de l'utilisation du terrain ; contribution au développement durable de la commune.

Elle présente à ce sujet un comparatif d'entretien des terrains de football duquel il ressort qu'un gazon naturel coûte à la collectivité entre 16.000 et 23.000 € alors qu'un terrain synthétique ne coûte que 6.000 € par an. De même, il est possible d'utiliser un terrain synthétique pendant 16800 heures par an, alors qu'un terrain naturel ne permet guère de dépasser les 2520 heures par an. Cela permet d'obtenir un coût de revient nettement plus intéressant pour un terrain synthétique (35 à 42 € par heure d'utilisation contre 131 à 192 € par heure pour un terrain en gazon naturel). Enfin, la durée de vie d'un terrain synthétique est de 15 ans environ.

Un terrain synthétique nécessite des charges d'entretien moindre.

Chantal CHICAULT s'attache ensuite sur les justifications du choix du terrain : le stade Mathieu PELLEN, au Veuleury. Celui-ci permettra en effet d'optimiser l'utilisation du terrain d'honneur et de contribuer à la centralisation de la vie du club.

Ce projet sera réalisé pendant l'été, après la phase administrative de dévolution des marchés qui se déroulera sur les mois de mars et avril.

Chantal CHICAULT explique ensuite qu'il existe trois générations de terrains synthétiques, la troisième se rapprochant le plus du gazon naturel.

Les diverses étapes et les techniques de fabrication sont ensuite présentées à l'assemblée. Quelques échantillons des différents types de pelouse synthétique existants sur le marché sont montrés aux conseillers municipaux.

Après ces explications techniques, Chantal CHICAULT présente les plans du projet établi par Monsieur L'HENAFF, maître d'œuvre de l'opération ainsi que le plan de financement prévisionnel. A ce sujet, elle indique que celui-ci a été revu à la suite des différents contacts qu'elle a eu avec les organismes financeurs potentiels, et notamment le Président du District de football du Finistère Nord, rencontré ce jour.

En fonction des renseignements obtenus, il est possible d'envisager un taux de financement de ce projet à hauteur de 52 % du montant hors taxes des travaux, la part de la commune s'élevant à 364.603 €.

Patrice FLOC'H souhaite connaître la garantie sur laquelle s'engage l'entreprise réalisant les travaux. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une garantie décennale.

Hélène LE HER souhaite, quant à elle, connaître les incidences de ce projet par rapport à la propreté du site.

Monsieur le Maire lui répond qu'il incombe au club de la V.G.A.B de sensibiliser les utilisateurs au respect de la propreté des installations mises à leur disposition.

Frédéric FASQUELLE souhaite savoir s'il est envisagé de louer le terrain à d'autres utilisateurs.

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'envisage pas de généraliser une location payante dans le but d'augmenter les produits de la commune. Cependant, il envisage l'idée d'une mise à disposition du terrain synthétique au bénéfice des collégiens et des lycéens proches de Bohars.

(Monsieur Yannick GUIZIOU, pris par d'autres engagements, quitte l'assemblée.)

Après cette présentation et cet échange de points de vue, Monsieur le Maire soumet le projet de délibération au vote du Conseil.

Décision du Conseil Municipal : Approuvé à l'unanimité.

## **2 - Vœu de soutien aux procédures d'adoption en HAÏTI.**

Rapporteur : Anne-Marie FLOCH

La commune a été sollicitée le 24 février dernier par le Président de l'association ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION DU FINISTERE, à propos de la situation des procédures d'adoption en HAÏTI, à la suite du tremblement de terre du 12 janvier dernier.

ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION DU FINISTERE entend réaffirmer son soutien aux familles concernées par une procédure d'adoption en HAÏTI (une dizaine de familles dans le département). Elle souhaite interpeller les pouvoirs publics sur l'urgence qui s'attache à faire aboutir les procédures en cours dans ce pays.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal de voter un vœu, dont le texte est le suivant :

« Réuni le 9 mars 2010, en séance ordinaire, le Conseil municipal de BOHARS souhaite apporter son soutien aux familles adoptives du département concernées par une procédure d'adoption en HAÏTI.

C'est pourquoi :

- Considérant qu'HAÏTI est le premier pays d'origine des enfants adoptés en France en 2009 ( 651 arrivées sur 3.200),
- Considérant l'existence dans le département du Finistère de l'association ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION DU FINISTERE, regroupant plus de 200 familles adoptives,
- Considérant que celle-ci est représentée à la Commission d'Agrément et au Conseil de Familles des Pupilles de l'Etat,
- Considérant l'existence dans le département du Finistère, depuis 2008, d'un Réseau Départemental Adoption, dont l'un des objectifs majeurs est d'accompagner et de soutenir les familles adoptives, et notamment les familles en difficulté,
- Considérant les nombreuses procédures d'adoption en vigueur en HAÏTI concernant des familles finistéennes - c'est-à-dire celles pour lesquelles un apparentement a été accordé mais sans qu'un jugement ait encore été prononcé à leur encontre,
- Considérant la nécessité de les faire aboutir dans les meilleurs délais, dans l'intérêt supérieur des enfants concernés, et dans le respect des règles du droit international. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOHARS

approuve la résolution de l'association ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION DU FINISTERE, jointe au présent vœu qui sera transmis au Préfet du Finistère, au Président du Conseil Général ainsi qu'à l'ensemble des parlementaires finistéens.

### **3 - Compte-rendu de la délégation de Monsieur le Maire.**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la liste des décisions du Maire, prises dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance.

Celles-ci ont porté sur les domaines suivants :

**Décision du 1er février 2010 :**

Conclusion d'un marché public sur procédure adaptée.

Titulaire : Cabinet ARCADIS - QUIMPER.

Objet : Réalisation d'une étude géotechnique d'avant-projet pour le terrain de football synthétique.

Montant : 2.500,00 € H.T.

**4 - Questions et informations diverses.**

**4-1 Fixation de tarifs municipaux.** (rapporteur : Georges LEON)

Dans le cadre du programme d'actions de solidarité envers HAÏTI devant se dérouler dans le courant du mois de mars, il convient de fixer divers tarifs. Ceux-ci sont les suivants :

- Vente de crêpes :

\* 0,50 € la crêpe,

\* 2,50 € les 6,

\* 4,00 € les 12.

**Décision du Conseil Municipal** : Approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 45.